

14ème législature

Question N° : 101385	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Biodiversité		Ministère attributaire > Biodiversité
Rubrique >cours d'eau, étangs et lacs	Tête d'analyse >réglementation	Analyse > travaux d'entretien. procédures.
Question publiée au JO le : 20/12/2016		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargée de la biodiversité, sur la conciliation entre la nécessaire préservation des espèces végétales et animales protégées et les impératifs de prévention des risques liés aux cours d'eau. Cette problématique est particulièrement forte dans certaines zones soumises à un risque naturel connu, à l'image de la Siagne, rivière qui traverse sa circonscription et dont les crues peuvent être particulièrement dévastatrices. Ce cours d'eau, ainsi que ses affluents, ont d'ailleurs fait l'objet de travaux de lutte contre les inondations dans le cadre d'un premier P.A.P.I., un second étant actuellement en cours de finalisation. Un entretien régulier, qui consiste en un débroussaillage et parfois le retrait d'embâcles, est nécessaire tant pour des raisons sanitaires que dans le cadre de la prévention des risques. Cependant, le syndicat intercommunal en charge de cet entretien est confronté à des prescriptions légales qui ne lui permettent pas d'intervenir aussi souvent et aussi aisément qu'il le souhaiterait. En effet, plus de 90 espèces végétales et animales protégées ont été identifiées dans les différents cours d'eau de la vallée de la Siagne. Chaque espèce a ses périodes de reproduction ou de floraison. Les possibilités de débroussailler sont aujourd'hui réduites à deux mois dans l'année avec des contraintes administratives particulièrement fortes qui augmentent à la fois les coûts et les délais. Ainsi, il apparaît malheureusement que l'équilibre entre préservation de l'écosystème et protection des personnes et des biens est difficile à trouver. Aussi elle souhaiterait que le Gouvernement puisse lui préciser ce qui pourrait être entrepris pour permettre de faciliter une action plus régulière des instances en charge de l'entretien des cours d'eaux, dans le respect des exigences environnementales.